

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DGRI 74 Subvention (10.000 euros) et convention annuelle (Burkina Faso) avec l'association "Sidaction" (10e) dans le cadre de la lutte contre le Sida.

M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne SOUYRIS, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1115-1, L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à "Sidaction" ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission et par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4e Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec "Sidaction", 228, rue du Faubourg Saint-Martin (10e), la convention annuelle (Burkina Faso) dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à "Sidaction" (n° simpa 19284, dossiers 2018-00238) pour son projet au Burkina Faso, Bobo-Dioulasso.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2017 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO